



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2023 RÈGLEMENT 23-399

Il est par les présentes, donné par le soussigné, monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Alexandre que le rôle de perception 2023 du *Règlement 23-399 décrétant l'imposition des taxes, des compensations et tarifs pour l'année 2023* est maintenant terminé et déposé au bureau municipal.

L'envoi des comptes de taxes sera fait dans les délais prévus.

Les comptes de taxes seront payables selon les échéances suivantes :

- 27 février 2023;
- 10 mai 2023;
- 12 juillet 2023;
- 13 septembre 2023.

Donné à Saint-Alexandre
Le 27 janvier 2023

Marc-Antoine Lefebvre
Directeur général et greffier- trésorier